



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 2 avril 2024

PROTECTION DES TROUPEAUX DOMESTIQUES CONTRE LA PRÉDATION : UN LOUP PRÉLEVÉ LE 2 AVRIL 2024 SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-EN-ROYANS

Un loup en situation d'attaque sur le troupeau ovin d'un éleveur de la commune de Saint-Jean-en-Royans a été tué dans la nuit du 1^{er} au 2 avril 2024, dans le cadre d'un tir de défense simple réalisé par les lieutenants de louveterie de la Drôme.

Il s'agit du 16^{ème} animal prélevé en France depuis le début de l'année (le 1^{er} en Drôme) dans le cadre des arrêtés du 23 octobre 2020 et du 1^{er} février 2024 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant cette espèce et fixant un plafond national de 209 spécimens.

Ce tir est intervenu en complément des mesures de prévention contre la prédation du loup mises en œuvre par l'éleveur pour la protection de son troupeau domestique.

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tel : 06 77 18 96 78 – 07 85 77 63 10

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr



Préfet de la Drôme



@Prefet26